

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
24 mai 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 18 mai 2004, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Irlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration suivante, publiée le 13 mai 2004 par la présidence au nom de l'Union européenne (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Irlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Richard Ryan**



**Annexe à la lettre datée du 18 mai 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, espagnol et français]

**Déclaration sur les droits de l'homme à Cuba, publiée le 13 mai 2004 par la présidence au nom de l'Union européenne**

L'Union européenne est vivement préoccupée par les procès et les condamnations dont a récemment fait l'objet un nouveau groupe de 13 militants des droits de l'homme et journalistes cubains, qui ont tous été arrêtés alors qu'ils exerçaient pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, d'opinion, d'association et de réunion, principes auxquels l'Union européenne est résolument attachée.

L'Union européenne condamne fermement le déroulement de ces procès qui, une fois de plus, n'a pas été conforme aux normes internationales relatives aux garanties juridiques. L'Union européenne déplore par ailleurs la sévérité excessive des condamnations prononcées à l'encontre des dissidents, à savoir des peines d'emprisonnement jusqu'à sept ans pour neuf militants et des assignations à résidence pour les quatre autres.

L'Union européenne rappelle la résolution sur la situation des droits de l'homme à Cuba, adoptée par la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies le 15 avril 2004, dans laquelle cette dernière a regretté les faits survenus en 2003 à Cuba où des condamnations ont été prononcées contre des dissidents politiques et des journalistes, faisant par là référence aux procès et à la condamnation de 75 opposants en mars et avril 2003. L'Union européenne exhorte les autorités cubaines à libérer sans tarder l'ensemble des prisonniers d'opinion et prisonniers politiques, et elle se joint à la Commission des droits de l'homme pour appeler les autorités cubaines à coopérer avec la représentante personnelle du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Compte tenu de la persistance d'informations inquiétantes indiquant que certains dissidents ont fait l'objet de mauvais traitements et sont en mauvais état, l'Union européenne demande une nouvelle fois aux autorités cubaines de respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme et de traitement des prisonniers.

L'Union européenne restera attentive aux violations flagrantes des droits fondamentaux civils et politiques par les autorités cubaines – qui pèsent sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et Cuba – et elle en tiendra compte lorsqu'elle réexaminera la position commune concernant Cuba en juin 2004.

L'Union européenne a fait part directement aux autorités cubaines de sa vive préoccupation, telle qu'elle l'a exprimée ci-dessus.

La Bulgarie et la Roumanie, pays candidats, l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats

potentiels, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

---